



Fiche d'information Demotex WA 288

Description	Composé de silicium organique dissous pour pulvériser les plaques modèles et les boîtes à noyaux.
Champ d'application	le noyautage Grâce à sa combinaison de substances actives pour le démoulage de sable durcissable à froid et à chaud Demotex WA 288 , en particulier pour les applications Croning, Hot Box, Warm Box, Cold Box et Cold Box plus.
Utilisation	Demotex WA 288 est d'utiliser non dilué ou jusqu'à 1: 100 mélangé dans l'eau. Pour les procédés de durcissement à chaud, une dilution de 1:10 à 1:40 est recommandée; pour les procédés à froid 1: 3 à 1:10. Résistance à la température jusqu'à 180 °C. Demotex WA 288 devraient être pulvérisés mince et uniformément sur la surface de modèle propre. Le revêtement est appliqué à la main ou automatiquement par des pulvérisateurs. S'il est utilisé correctement, un démoulage multiple du moule ou du noyau est possible.
Données techniques	Peinture: blanchâtre Densité: approx. 0,8 g/cm ³ Point d'ébullition/limites d'ébullition: approx. -24 °C
Conditions de livraison	<u>Bidon de 25 kg et le baril jetable à 200 kg</u>
Stockage	Entreposer Demotex WA 288 bien fermé et exempt de gel dans un endroit sec et bien ventilé; Protéger de la chaleur et de la lumière directe du soleil. Durée de conservation 6 mois lorsque le produit est bien entreposé dans son emballage d'origine non ouvert.
Instructions et l'information	Demotex WA 288 est classé comme non dangereux pour le règlement CLP et donc pas soumis à l'étiquetage. Elle correspond à la réglementation en vigueur CE. Informations sur les règlements de transport, des mesures anti-incendie, rejet accidentel, l'écologie et informations complémentaires peuvent être trouvées dans la fiche signalétique.

Les indications sur cette fiche technique se basent sur notre connaissance et notre expérience en la matière. Nous ne pouvons par contre pas vous conseiller et vous garantir pour des applications spéciales. Chaque utilisateur doit contrôler son champ d'application et en prendre la responsabilité. Les droits de propriétés sont à respecter.